

Safran

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2023

**Attestation des commissaires aux comptes sur les informations
communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 5° du Code de
commerce relatif au montant global des versements effectués en
application des 1 à 5 de l'article 238 bis du Code général des impôts
pour l'exercice clos le 31 décembre 2023**

MAZARS
Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris-La Défense cedex
S.A. à directoire et conseil de surveillance
au capital de € 8 320 000
784 824 153 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Safran

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 5° du Code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du Code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée Générale de la société Safran,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 5° du Code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du Code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du Code général des impôts. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du Code général des impôts et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du Code général des impôts figurant dans le document joint et s'élevant à € 2 581 723 avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

La présente attestation tient lieu de certification du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du Code général des impôts au sens de l'article L. 225-115 5° du Code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Paris-La Défense, le 25 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

ERNST & YOUNG et Autres

DocuSigned by:
Jérôme DE PASTORS
6537C07F518441B...

Jérôme de Pastors

DocuSigned by:
Christophe Berrard
68B0B9F842DB438...

Christophe Berrard

DocuSigned by:
Philippe BERTHEUX
51238575B7064EE...

Philippe Berteaux

DocuSigned by:
Nicolas Macé
A8B2F0C7AC774A1...

Nicolas Macé



Direction Générale

RELEVÉ DU MONTANT GLOBAL DES SOMMES OUVRANT DROIT À LA
REDUCTION D'IMPÔT VISÉE À L'ARTICLE 238 BIS DU CODE GÉNÉRAL DES
IMPÔTS

Le montant global des sommes versées ouvrant droit à la réduction d'impôt visée à l'article 238 bis du Code Général des Impôts pendant l'exercice clos au 31 décembre 2023 s'élève à 2 581 723 euros.

Le 22 avril 2024,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a vertical line that curves to the right and then loops back down and left.

Olivier ANDRIES
Directeur Général



SAFRAN SA - Mécénat 2023

Bénéficiaires	2023	Date de paiement
1. R&T / GRANDES ECOLES		
Fondation Mines Paris	160 000	25/04/23
Fondation Mines-Télécom	50 000	09/05/23
Fondation Mines Paris	100 000	12/12/23
Fondation Mines Paris	10 000	21/02/23
Fondation CentraleSupélec / Centrale Paris	50 000	17/10/23
Partenariat Paris Dauphine	50 000	06/09/23
Fondation Insa de Lyon	50 000	2023
Fonds ESPCI Paris	44 000	07/11/23
Fondation de France	60 000	23/05/23
Ecole 42	30 000	28/07/23
Fondation Arts & Métiers	50 000	06/03/23
Fondation Bordeaux Université	40 000	26/07/23
1. SOUS TOTAL	694 000	
2. Culturel		
Fondation Safran SA pour l'insertion	600 000	29/06/23
Fondation Safran SA pour la musique	300 000	29/06/23
Association Coup de pouce	17 000	07/04/23
Fondation du patrimoine	16 000	06/06/23
IFRI (Institut Français des Relations Internationales)	30 000	06/04/23
IFRI (Institut Français des Relations Internationales)	25 000	26/07/23
IFRI (Institut Français des Relations Internationales)	30 000	06/12/23
Institut Raphael	5 000	23/10/23
Association Elles bougent	10 000	21/02/23
Association Laurette Fugain	1 000	09/06/23
A tree for you	50 000	16/11/23
Les enfants de Marthe	1 000	30/09/23
Le Valdocco	1 000	12/10/23
Pour le sourire de Pierre	1 000	16/10/23
Ostalada	1 000	16/08/23
Association Xuan Les enfants de l'avenir	1 000	11/07/23
Le cœur à l'écoute	1 000	26/06/23
K net partage	1 000	30/06/23
Association Bruno	1 000	14/04/23
Trail runner fondation	1 000	12/10/23
Soul food	1 000	01/05/23
Etape	1 000	01/02/23
Association Article 1	8 657	14/02/23
RH sans frontières	4 000	15/11/23
Sourire à la Vie	3 000	30/09/23
Fondation C Génial	52 719	29/12/23
Fondation Blaise Pascal	13 500	29/06/23
Scientipole Savoirs et Société (Scube)	15 000	05/10/23
Centre de crise et de soutien Ministère des Affaires étrangères (Turquie Syrie séisme 02/2023)	100 000	14/03/23
2. SOUS TOTAL	1 291 876	
TOTAL 1 + 2	1 985 876	
3. Mécénat de compétence		
IPE (Ingénieurs Pour l'Ecole)	203 499	2023
La convergence des possibles	71 670	2023
AGFG (Association Généalogique de Franconville la Garenne)	17 596	2023
Fondation Safran SA pour l'insertion	197 611	2023
Fondation Safran SA pour la musique	105 471	2023
3. SOUS TOTAL	595 847	
TOTAL 1 + 2 + 3	2 581 723	

Dans le cas des engagements pluri annuels, la totalité de l'engagement est comptabilisé en résultat l'année de la signature de la convention.

La sortie de trésorerie étant quant à elle, réalisée année par année suite aux appels de fonds de la fondation. Ce versement ouvre droit à une réduction fiscale de 60% de la somme effectivement versée (au-delà de 2M€, taux ramené à 40%)